

Proposition du Conseil administratif du 10 février 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant total de 1 748 000 francs destiné à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, à l'aménagement de son préau et de sa place de jeux, ainsi qu'à des travaux permettant le déménagement des élèves de Carl-Vogt dans deux écoles du quartier.

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

En date du 2 septembre 2009, la proposition PR-739 concernant la rénovation et l'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) était soumise pour examen, à votre Conseil.

Le MEG et l'école primaire de Carl-Vogt partagent le même ensemble de bâtiments. L'importance des travaux d'agrandissement du MEG a un impact important sur le fonctionnement de l'école primaire et contraint l'école à fermer pendant deux ans, soit normalement dès le mois de juillet 2010. En effet, la partie enterrée du MEG sera réalisée au droit de la façade de l'école, supprimant provisoirement, mais totalement, l'accès au préau. Aussi, pour cette raison ainsi que pour tous les problèmes de sécurité, de bruit, de poussière et d'ébranlement inhérents au chantier, le déménagement de l'école s'est révélé nécessaire.

En collaboration avec la Direction de l'enseignement primaire ainsi qu'avec les directeurs des établissements scolaires concernés, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a examiné différents scénarios pour le relogement des élèves de cette école enfantine. Il a été finalement décidé de répartir les enfants entre l'école du Mail et celle des Plantaporrêts.

Aussi, afin de préparer, d'une part, le déménagement et l'installation des écoliers à l'école du Mail et, d'autre part, de profiter de la fermeture de l'école de Carl-Vogt pour réaliser des travaux d'entretien, une demande de crédit complémentaire est nécessaire.

1. Exposé des motifs

La présente proposition prévoit deux types de travaux. Les premiers sont liés au déménagement de l'école et ont pour objectif de permettre l'installation d'un grand nombre d'enfants à l'école du Mail. Les seconds concernent divers travaux d'entretien effectués à l'occasion de la fermeture de l'école. Finalement, à l'issue du chantier, le préau comme la place de jeux devront être réaménagés.

Ecole du Mail

Cinq des neuf classes de l'école de Carl-Vogt seront transférées à l'école du Mail et les quatre classes restantes à l'école des Plantaporrêts.

Afin d'accueillir au mieux les élèves de Carl-Vogt et de garantir la qualité de l'enseignement, ainsi que la cohabitation d'un nombre important d'élèves dans un même établissement, trois classes de cours à l'école du Mail devront être intégralement refaites.

Les locaux du parascolaire de l'école du Mail, qui devront également accueillir un plus grand nombre d'enfants, seront adaptés.

Restaurant scolaire de Carl-Vogt

Le restaurant scolaire de l'école de Carl-Vogt accueille actuellement plus de 150 enfants chaque jour, répartis sur deux services. Cependant, en raison des travaux dans le préau de l'école de Carl-Vogt, une des sorties de secours du restaurant sera condamnée, limitant la capacité de cette salle à 50 places. Afin de pallier la réduction de la capacité d'accueil, le Service des écoles va aménager un autre local situé à côté du restaurant et qui pourra recevoir un nombre suffisant d'élèves. Des travaux liés à la sécurité feu, à la ventilation, à l'éclairage ainsi qu'au bruit vont être entrepris dans l'ensemble du restaurant.

Ecole de Carl-Vogt

Le Service des écoles souhaite mettre à profit ces deux ans, durant lesquels l'école sera fermée, pour entreprendre divers travaux d'entretien de l'école qui permettront de retarder de plusieurs années l'échéance d'une rénovation.

Outre un rafraîchissement des locaux, il est prévu de remplacer les luminaires existants par des modèles adaptés aux normes actuelles qui offrent une meilleure luminosité et sont plus économes en termes de consommation électrique.

Dans le cadre de l'entretien des toitures des bâtiments scolaires, le Service des écoles a, il y a deux ans, commencé la réfection de cette toiture en reprenant la partie «brisés». La toiture haute devant être également refaite, il sera possible d'effectuer ce travail pendant cette période de fermeture.

Préau et place de jeux de Carl-Vogt

Le préau et l'aire de jeux de Carl-Vogt seront détruits lors des travaux. Le nouveau bâtiment du musée et son esplanade modifieront l'allure générale du préau, dont l'aménagement doit être repensé.

Le Service des écoles travaille actuellement avec le Service d'architecture et les mandataires du MEG à un projet d'aménagement du préau et de la place de jeux, intégrant une pergola qui permettra de créer une zone d'ombrage et un espace convivial. Le concept de la place de jeux sera discuté avec les utilisateurs et les partenaires de quartier, dans une volonté d'associer également le MEG afin de créer une aire de jeux originale, en lien avec le musée.

2. Description des travaux nécessaires et estimation des coûts

Ecole du Mail

- a) Réfection de trois salles d'enseignement soit:
- remplacement des revêtements de sol existants;
 - réfection de la peinture;
 - remplacement des luminaires par des modèles économiques;
 - fourniture et pose de panneaux d'affichage en kork et pose de nouvelles plinthes.

3. Estimation des coûts

CFC 281.2	Arrachage du sol et pose d'un nouveau lino		8 800
CFC 285.1	Travaux de peinture		5 500
CFC 23	Installation électrique pour luminaires		5 500
CFC 233	Fourniture de luminaires		3 000
CFC 221 et 273	Travaux de menuiserie, kork et plinthes		4 000
CFC 283	Travaux de faux plafond		7 400
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier		<u>2 000</u>
Total des travaux pour une salle d'enseignement			36 200
Total I	(pour 3 classes)	HT	108 600
TVA 8%			<u>8 688</u>
Total II		TTC	117 288

Ecole Carl-Vogt

- a) Adaptation du restaurant scolaire pour une mise en conformité aux normes de sécurité suite à la suppression de la sortie de secours:
- pose d'un faux plafond acoustique;
 - remplacement des luminaires du nouveau réfectoire (local commissaires) par des modèles économiques et adaptation aux normes;

- fourniture et pose d'une détection incendie et d'un éclairage de secours complémentaire;
 - installation de cinq clapets coupe-feu sur l'installation de ventilation existante;
 - fourniture et pose d'une ventilation pour le nouveau réfectoire (local commissaires) ;
 - fourniture et pose de portes EI30 asservies, adaptation des portes existantes y compris peinture;
 - divers travaux de maçonneries pour passages techniques.
- b) Travaux intérieurs dans l'école:
- création d'un sas à l'entrée du bâtiment scolaire;
 - suite et fin du remplacement des revêtements de sol dans huit locaux scolaires;
 - rafraîchissement de la peinture de tous les locaux, couloirs et circulations verticales;
 - remplacement de tous les luminaires des locaux, couloirs et circulations verticales par des modèles économiques et adaptation aux normes;
 - compléments et adaptation de tous les faux plafonds des locaux et des couloirs suite au démontage des luminaires existants.
- c) Travaux extérieurs:
- réfection complète et remise en conformité de la toiture haute;
 - remplacement de la place de jeux en conformité aux normes européennes;
 - construction d'une pergola destinée à ombrager le préau.

3.1 Estimation des coûts des travaux d'adaptation du restaurant scolaire

CFC 211.6	Travaux de maçonnerie	4 500
CFC 237	Installations de sécurité	8 000
CFC 23	Installations électriques pour luminaires	4 000
CFC 233	Fourniture de luminaires (nouveau réfectoire)	2 500
CFC 24	Installations de ventilation (clapets coupe-feu)	16 000
CFC 24	Installations de ventilation (nouveau réfectoire)	32 500
CFC 273.0	Portes intérieures en bois	35 500
CFC 283.2	Plafonds acoustiques	5 500
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier	3 000
Total des travaux d'adaptation du restaurant scolaire		HT 111 500

3.2 Estimation des coûts des travaux intérieurs dans l'école

CFC 272.1	Fourniture et pose d'un sas d'entrée		20 000	
CFC 281.2	Dépose et repose de huit linoléums		70 000	
CFC 285.1	Travaux de peinture		80 000	
CFC 23	Installations électriques pour luminaires		97 000	
CFC 233	Fourniture de luminaires		53 000	
CFC 283	Travaux de faux-plafond		10 000	
CFC 287	Nettoyage de fin de chantier		19 000	
CFC 293	Honoraires d'ingénieurs électriciens		10 000	
Total des travaux intérieurs dans l'école			HT	359 000

3.3 Estimation des coûts des travaux extérieurs

Dernière étape de la réfection de la toiture				
CFC 225	Echafaudages y compris sapine, treuil et goulotte		58 000	
CFC 224.0	Dépose et remplacement de la toiture plate		210 000	
CFC 222	Dépose et remplacement de la ferblanterie cuivre		45 000	
Total de la réfection de la toiture			HT	313 000
CFC 424	Place de jeux + mobilier urbain		220 000	
Total de la place de jeux			HT	220 000
Travaux de construction d'une pergola				
CFC 211.6	Maçonnerie		24 000	
CFC 213	Construction en acier		180 000	
CFC 222	Ferblanterie et étanchéité		16 000	
CFC 225	Echafaudage		10 000	
CFC 291	Honoraires d'architectes		40 000	
CFC 292	Honoraires d'ingénieurs civils		20 000	
Total des travaux de construction d'une pergola			HT	290 000

3.4 Estimation des coûts pour l'information

CFC 568	Panneau de chantier		10 000	
Total des coûts pour l'information			HT	10 000
Total I	Récapitulatif des travaux pour l'école Carl-Vogt			
Total des travaux d'adaptation du restaurant scolaire			HT	111 500
Total des travaux intérieurs			HT	359 000
Total de la réfection de la toiture			HT	313 000
Total de la place de jeux			HT	220 000

Total des travaux de construction d'une pergola	HT	290 000
Total des coûts pour l'information	HT	<u>10 000</u>
	HT	1 303 500
Divers et imprévus 3%	HT	<u>40 000</u>
Total II	HT	1 343 500
TVA 8%		<u>107 480</u>
Total III	TTC	1 450 980

Déménagement de l'école Carl-Vogt

Déménagement des classes de l'école Carl-Vogt à l'école du Mail et à l'école des Plantaporrêts et retour à la fin des travaux du MEG		<u>25 000</u>
Total I	HT	25 000
TVA 8%		<u>2 000</u>
Total II	TTC	27 000

Récapitulatif:

1) Ecole du Mail		117 288
2) Ecole Carl-Vogt		1 450 980
3) Déménagement		<u>27 000</u>
Total III	TTC	1 595 268
Honoraires de promotion (5% de 1 595 268 francs)		<u>79 763</u>
		1 675 031
Intérêts intercalaires/30 mois (Travaux par étapes du début à la fin du chantier)		73 283
Arrondi		<u>- 314</u>
Total du crédit demandé		1 748 000

4. Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de l'année 2009 et ne comportent aucune variation.

5. Autorisation de construire

L'autorisation de construire concernant le restaurant scolaire sera prochainement déposée auprès du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information.

6. Délais

Les travaux concernant la réfection des classes de l'école du Mail ainsi que pour l'adaptation du restaurant scolaire seront effectués pendant les vacances scolaires de l'été 2010.

Vu la fermeture de l'école de Carl-Vogt, les autres travaux ne sont pas liés à des vacances scolaires et seront effectués avant la réaffectation du bâtiment prévue en septembre 2012.

7. Référence au plan financier d'investissement (PFI)

En raison de l'information récente de la fermeture de cette école suite aux travaux du MEG, cet objet n'a pas été prévu au 5^e PFI.

8. Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 204 920 francs.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 748 000 francs destiné à la réfection et transformation de trois classes de l'école du Mail, à la réfection partielle de l'école de Carl-Vogt, ainsi qu'au réaménagement d'une place de jeux dans le préau de cette école suite aux travaux de construction du Musée d'ethnographie de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 748 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.